

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

Date de la séance : 6 juillet 2026

Date d'affichage : 9 juillet 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de Mr Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Raphaël RELANGE, Mme Annabelle FEUVRIER, Mr Dominique BARBIER, Mme Sylvie PAGNOT, Mr Jérôme RONDOT, Mr Fabrice HOUSER, Mr Michaël HOUSER, Mr Hervé BILLOD-LAILLET, Mme Jessica SPAGNUOLO, Mme Séverine LOUVET, Mme Audrey CUENOT, Mr Brice SERGENT, Mme Syria HAKKAR

Absents excusés : Mme Soline ORY

Absents non excusés : NEANT

Secrétaire de la séance : Mr Jérôme RONDOT

Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} juin 2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 1^{er} juin 2026.

Modification ordre du jour

A la demande de Mr le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification de l'ordre du jour soit l'ajout d'un point :

- Adhésion au groupement de commandes CCPR

Arrivée à 20h10 de Monsieur et Madame ROMAIN Jean-Michel et Géraldine, habitants du 3 rue des fresses, et de Madame ORNY Gaëlle, habitante du 1 rue Père Receveur.

Mme ORNY explique qu'elle liste toutes les heures de la nuit chaque soir quand des jeunes sont présents sur le city parc depuis le 13 juin : nuisances sonores et coups de ballon incessants, coups de klaxon répétés. Se levant à 4h, un manque de sommeil se ressent. Cela fait 8 ans que ça dure, depuis la mise en place du city... Mr ROMAIN explique qu'il n'y a eu aucune concertation des riverains avant l'installation du city. Il se déplace pour aller voir les personnes qui font du bruit, mais cela n'entraîne pas de changements majeurs. Depuis la mise en place du nouveau panneau indiquant une fermeture du city à 19h30, il y a un peu moins de bruit...

Mme ORNY ajoute que les véhicules roulent très vite, ils klaxonnent, ils ont des éclairages puissants sur leur voiture. Elle précise que le city n'est qu'à 39 mètres de leur chambre il est donc impossible de dormir la fenêtre ouverte... Mme ORNY fait remarquer que l'on demande le respect des voisins en ne dépassant pas les heures de tonte, mais qu'aucun respect n'est imposé sur le city... Elle précise qu'il ne s'agit pas uniquement de jeunes des Fontenelles, mais ce sont souvent des jeunes qui ont des voitures.

Mr ROMAIN demande de déplacer le city parc, et si cela n'est pas possible, il demande de le clôturer, de le fermer. Malgré un arrêté de 2023 qui impose de quitter les lieux à 22h, il y a encore du bruit à 22h30.

Même en journée, le bruit devient dérangeant : le bruit du ballon qui tape sur les planches ou sur le sol. Le city n'est que très peu utilisé pour sa fonction première (sport, jeux enfantins...). Il indique également que la

gendarmerie s'est déplacée en demandant de débarrasser le city de tous les éléments qui n'ont rien à y faire (table de camping, canettes de boissons...)

Mr le Maire demande si les nuisances ont lieu sur le city parc ou sur le terrain de foot aussi. Mr ROMAIN répond que le bruit ne vient que du city. Si des jeunes sont sur le terrain, cela n'engendre pas de nuisances sonores.

Mr Fabrice HOUSER, voisin du city parc, dit entendre le bruit la journée mais n'entend pas de nuisances la nuit...

Mme ORNY fait écouter un enregistrement du bruit relevé un soir à 23h...

Après avoir exposé leurs faits, Mr et Mme ROMAIN et Mme ORNY quittent la réunion à 21h.

1° PACTE FINANCIER ET FISCAL PROPOSE PAR LA CCPR

Un pacte financier et fiscal est un outil de travail partagé entre l'intercommunalité et ses communes membres. Il permet d'analyser les relations financières existantes, d'identifier les équilibres entre la CCPR et les communes, d'évaluer les marges de manœuvre disponibles et de définir, le cas échéant, des règles ou orientations communes pour accompagner les projets du territoire sur le mandat à venir.

Dans ce cadre, Mme la Présidente de la CCPR souhaite réunir les éléments financiers permettant d'analyser les relations financières entre la CCPR et ses 17 communes membres, ainsi que les équilibres financiers propres à chaque commune : pour cela elle nous demande d'adresser au cabinet RYDGE les CFU 2025 de les budgets 2026, ainsi que les bases d'imposition de notre commune.

Il s'agit également d'autoriser la CCPR à assurer le portage administratif et financier de la mission mutualisée. La Communauté de communes sera notamment chargée de contractualiser avec le cabinet RYDGE, d'assurer le suivi administratif de la prestation, de régler les factures correspondantes puis de refacturer à chaque commune participante sa quote-part.

Le coût global prévisionnel de la mission s'élève à 29 988 € TTC, dans l'hypothèse d'une participation des dix-sept communes. Le coût prévisionnel pour la commune des Fontenelles est de 1 835 € TTC pour 537 habitants.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, pense qu'il ne dispose pas d'assez d'éléments pour accepter l'analyse par le cabinet mandaté, et refuse de communiquer tout document tant que Mme la Présidente ne sera pas venue présenter en détail ce pacte, comme elle l'a proposé à chaque commune.

2° VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

Suite à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la commune met en vente un terrain constructible d'environ 1.1ha (environ 14 parcelles), cadastré AE94, situé « au grand clos ». La société Pro-Immo 25 propose d'acquérir ce terrain pour un montant de 40€ HT/m², soit 440 000€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition, et autorise Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

3° REGLEMENTATION DE L'AIRE DE JEUX – TERRAIN MULTISPORTS

Mr le Maire informe le conseil municipal que, en tant que maire et policier de la commune, il a été appelé par des riverains pour évoquer les nuisances récurrentes autour du city parc ; il s'est rendu chez ces personnes qui l'ont reçu sur leur terrasse. Mr le Maire a pu constater par lui-même les nuisances évoquées ci-avant, il a même constaté que des motos de cross se permettaient de circuler sur la piste de course autour du terrain multisports. Le lendemain de son entrevue chez les riverains, Mr le Maire a appris, preuve de vidéos à l'appui, qu'il a été filmé et enregistré à son insu derrière la haie lors de son entretien dans le lotissement du stade. Ces vidéos et enregistrements ont ensuite été postés sur les réseaux sociaux. Ceci étant évidemment inacceptable, Mr le Maire a déposé plainte à la gendarmerie du Russey, qui se charge de faire le nécessaire pour retrouver le ou les auteur(s) de ces actes...

Afin de trouver un terrain d'entente avec les jeunes des Fontenelles, la commission jeunesse, en accord avec Mr le Maire et le conseil municipal, propose une réunion d'échanges à la salle du club jeudi 9 juillet. A la suite de cet entretien, le conseil municipal se réunira lundi 13 juillet pour décider de solutions concrètes à proposer aux jeunes.

4° RENOUELEMENT CONTRAT ACCOMPAGNATEUR TRANSPORTS SCOLAIRES

Dans le cadre de l'accompagnement des transports scolaires pour les enfants des Fontenelles scolarisés au groupe scolaire de Bonnétage, le règlement demande que la commune assure l'accompagnement de ces enfants pendant le transport.

De ce fait, le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Le renouvellement du contrat à durée déterminée de Mr Patrick MOREL pour une durée déterminée soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 avec un horaire de 7.5/35ème et le traitement correspond à l'indice brut 382 plus les frais de déplacement.
- D'autoriser Mr le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5° GROUPEMENT DE COMMANDES CCPR

La CCPR propose la mise en place d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes et ses communes membres.

Cette démarche constitue une première action concrète de mutualisation. Elle doit permettre de regrouper certains besoins, de simplifier les procédures d'achat et de rechercher de meilleures conditions économiques et techniques auprès des fournisseurs.

Le dispositif fonctionne à la carte : l'adhésion à la convention n'oblige pas une commune à participer à l'ensemble des achats. Pour chaque consultation, les communes resteront libres de faire connaître leur souhait de participer, ainsi que leurs besoins et les quantités souhaitées.

La CCPR assurera la coordination du groupement. Pour chaque achat, les modalités d'organisation seront précisées en fonction de la nature du besoin, du montant estimé et de la procédure de commande publique applicable.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition, et autorise Mr le Maire à signer la convention et tout autre document s'y rapportant.

6° DIVERS

Entretien voirie

Le devis de 6 208€ de la société Franche Comté Goudronnage est accepté.

Remerciements

- Le Service de Gestion Comptable de Morteau remercie la commune pour le prêt de la salle lors de la réunion des secrétaires de mairie
- Les élèves de l'école de Bonnétage ont adressé une carte postale depuis leur lieu de séjour pour remercier le conseil municipal pour la subvention exceptionnelle allouée.

PNR – abri à vélo

La demande de permis de construire déposée par le PNR pour leur abri à vélo n'est pas encore instruite, mais l'abri bus existant va quand même être démonté rapidement afin qu'il ne serve plus à faire des barbecues dedans...

Sainte-Anne

La traditionnelle messe à Sainte-Anne aura lieu le 25 juillet, la commune offre l'apéritif.

Tour de table

- Mme Audrey Cuenot s'est rendu au conseil d'école de Bonnétage : elle en fait le compte rendu

- Mr Dupeyrat qui habite derrière le Tillon a remarqué des constructions « illicites » dans sa parcelle de bois : Mr le Maire va appeler le garde forestier
- Le planning des astreintes de salles va être fait jusqu'à la fin d'année
- La commission bâtiment va se réunir pour les vestiaires du foot

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Pacte financier et fiscal proposé par la CCPR
2. Vente de terrain communal
3. Renouvellement du contrat accompagnateur transports scolaires
4. Groupement de commandes CCPR

La séance est levée à 23h35

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire

Eric CLEMENCE

